

## **Présentation d'un membre du Parlement européen**

Par lettre du 12 juillet 2011, M. Dirk Sterckx, membre du Parlement européen, élu en Belgique, a adressé sa démission au président du Parlement européen, avec effet au 6 septembre 2011.

Le premier suppléant appelé à le remplacer est M. Philippe De Backer. L'élection de ce dernier comme membre suppléant du Parlement européen a été validée par notre assemblée au cours de la séance du 25 juin 2009.

L'intéressé remplit les conditions d'éligibilité prévues par les articles 1er et 41 de la loi du 23 mars 1989 relative à l'élection du Parlement européen.

Conformément à l'avis de la Conférence des présidents du 19 juillet 2011, l'assemblée plénière charge le Président de la Chambre de vérifier si les conditions d'éligibilité sont encore remplies fin août 2011 afin de présenter la candidature au Parlement européen lors de la vacance au 6 septembre 2011.